

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 16 juin 2016 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Informations du Maire**
- 2) **Subventions 2016**
- 3) **Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique**
- 4) **Rapport Annuel 2015 de gestion du service de l'assainissement collectif (VEOLIA)**
- 5) **Rapport d'Activité 2015 de la concession de distribution de gaz naturel de GRDF**
- 6) **Travaux : Diagnostic Eclairage Public (SDEC)**
 - Rideaux salle des fêtes et mairie**
 - Horloge de l'Eglise**
 - Toiture de l'Eglise**
- 7) **Administration : Communication des convocations de Conseil Municipal**
- 8) **Questions Diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 16 juin 2016**

L'an deux mil seize, le seize juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Considérant la nécessité et l'urgence d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une question supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir :

Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain au Maire.

Etaient présents : MM Alain Testard et Louis Bajard, Adjoint
Mmes Lydie Candavoine, Carole Gauchard et Françoise Lépy
MM Claude Bouty, Bruno Dufeil, Jacques Lépy et Lucien Tiphagne, conseillers

Absents excusés : Mme Valérie Bazin qui donne procuration à Mme Carole Gauchard
MM Philippe Elie, Christian Guiot et Sébastien Sochon

Absent : M Joseph Wess

Secrétaire de séance : M Jacques Lépy

Le nouveau bureau de l'association Breuil en 'Zic a été invité à se présenter au début de la réunion de conseil.

Il est composé de M Baratte, président, Monsieur Dubreuil, secrétaire et Monsieur Dauster, trésorier.

L'association va relancer, cette année, la fête de la musique. Elle aura lieu le samedi 25 juin prochain à la salle des fêtes (entrée libre à partir de 20h)

1) Informations du Maire

La réunion du Conseil Municipal commence par une minute de silence en hommage à Monsieur Claude Mesnil ancien Maire Adjoint et aux dernières victimes d'attentats.

Il y a eu un problème de métrage et de placement lors du Marché aux Fleurs

Le nouveau site de la commune est en place depuis le 18 mai dernier. Cela a été un gros travail effectué par la commission communication pour alimenter le site.

La communauté de commune prend le relais concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) puisqu'elle en a la compétence depuis la prescription du PLU Intercommunal. Il est rappelé que la modification a pour but de permettre en zone naturelle et forestière (N) et agricole (A), l'extension des bâtiments d'habitation, la construction d'annexe et la transformation des bâtiments de caractère.

Projet de constructions près de la maison de retraite. La société CTN est venue présenter son nouveau projet à la commission urbanisme le 28 avril dernier qui comporterait 15 ou 16 maisons dont certaines pourraient être des résidences de personnes âgées bénéficiant des infrastructures de la maison de retraite.

2) Subventions 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide, pour 2016 d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R.	400.00 €
A.S.T.A.	250.00 €
Anciens Combattants A.C.V.G.	50.00 €
Club de l'amitié	150.00 €
Comice Agricole Blangy le Château	80.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	76.60 €
CFA Bâtiment Caen	120.00 €
Divers (dont subventions voyages scolaires)	973.40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Messieurs Bajard et Dufeil ne prenant pas part au vote, décide, pour 2016 d'accorder la subvention suivante :

Comité Intercommunal de Jumelage de la vallée d'Auge	500.00 €
--	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Madame Gauchard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2016 d'accorder la subvention suivante :

Maison Familiale de Blangy	150.00 €
----------------------------	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Bajard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2016 d'accorder la subvention suivante :

Association des Petits Trains Vapeur du Pays d'Auge	450.00 €
---	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide, pour 2016 d'accorder la subvention suivante :

Association des Parents d'Elèves	400.00 €
----------------------------------	----------

représentant une subvention égale à celle de 2015 augmentée de 100.00 € pour l'achat d'un tableau d'affichage et d'une boîte à lettres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide, pour 2016 d'accorder la subvention suivante :

Association Breuil en 'Zic

1 400.00 €

représentant une subvention égale à celle de 2015 augmentée de 1000.00 € pour la location de la sono lors de la fête de la musique.

Vu la circulaire préfectorale du 25 mars 2015 fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales (119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune),
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide, pour 2016 d'attribuer à la Paroisse Sainte Famille une indemnité de 119.00 €.

3) Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite de Monsieur Robert Bissay le 1^{er} août prochain,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- décide la création d'un emploi d'Adjoint Technique pour 35/35^{ème}
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- autorise Monsieur le Maire à organiser le recrutement qui sera ensuite validé par l'ensemble du Conseil.

4) Rapport Annuel 2015 de gestion du service de l'assainissement collectif (VEOLIA)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015.

262 foyers (618 habitants) sont raccordés au réseau collectif d'une longueur de 8 Km (estimation).

Le volume traité est de 52 062 m³.

Le prix de l'assainissement au m³ a baissé de 0.36 % au 1^{er} janvier 2016 soit 2.73 € (2.74 € en 2015).

Par contre la taxe communale reste inchangée.

La qualité de l'épuration est très bonne.

Véolia préconise le contrôle des parcelles non visitées sur le territoire de la commune et de relancer les propriétaires des branchements non conformes pour leur demander de réaliser les travaux de réhabilitation intérieurs à la parcelle. La commune peut décider par délibération du doublement de la taxe Assainissement en cas de refus de mise en conformité. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Ce rapport est consultable en mairie.

5) Rapport d'Activité 2015 de la concession de distribution de gaz naturel de GRDF

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015.

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GrDF par la signature d'un Contrat Communal exécutoire depuis le 22 novembre 2000 pour une durée de 30 ans.

Il y a en tout 77 points de livraison sur la commune pour 3 620 mètres de réseau.

Il n'y a eu aucun incident sur notre concession en 2015. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Ce rapport est consultable en mairie.

6) Travaux :

Diagnostic Eclairage Public (SDEC)

Il y a 18 appareils à remplacer (3 entièrement et pour 15 d'entre eux uniquement les foyers).

3 armoires seront également changées à la charge du SDEC.

Le SDEC a estimé le coût total des travaux à 49 667 € HT et la part communale à 23 567 € (aide du SDEC de 53 %).

Trois possibilités sont proposées pour leur financement :

1- Réalisation des travaux en une seule intervention et la commune s'acquitte de sa participation à l'issue des travaux

2- Réalisation des travaux en une seule intervention et la commune à recours à l'étalement de charge proposé par le SDEC ENERGIE suivant 2 échéanciers possible :

- 5 ans : 4999 € par an
- 10 ans : 2762 € par an

3- programmation pluriannuelle des travaux, la commune s'acquitte de sa participation à l'issue de chaque chantier. La programmation est définie dans la convention signée entre la commune et le SDEC ENERGIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux suite au diagnostic éclairage pour la somme de 23 567 €,
- décide de réaliser les travaux en une seule intervention avec un étalement de charge sur 5 ans, à savoir 4999 € par an,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

Rideaux salle des fêtes et mairie

Il s'agit de la confection de rideaux pour la salle des fêtes et pour le fenestron de la salle de réunion de la Mairie.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises Stam System et Decoritex

Stam System propose pour la salle des fêtes uniquement 2 devis avec 2 types de tissus différents :

Le 1^{er} pour la somme de 1110.00 € HT (1 332.00 € TTC) et le second pour la somme de 1010.00 € HT (1 212.00 € TTC)

Decoritex propose pour la salle des fêtes et le fenestron dans la salle de réunion de la Mairie 2 devis pour une somme totale de 911.00 € HT (1 093.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la pose de rideaux dans la salle des fêtes et la mairie,
- choisit le devis de l'entreprise Decoritex pour la somme de 911.00 € HT (1 093.20 € TTC)
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

Horloge de l'Eglise

Il s'agit de la réparation de l'horloge de l'église (fourniture et pose d'une plaque arrière de minuterie)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Biard Roy pour la somme de 498.00 € HT (597.60 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réparation de l'horloge de l'église par l'entreprise Biard-Roy pour la somme de 498.00 € HT (597.60 € TTC)
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

Toiture de l'Eglise

Monsieur le Maire présente les devis concernant la réfection de la toiture du cœur de l'église :

Entreprise THOREL pour la somme de 15 781.03 € HT soit 18 937.23 € TTC

Entreprise LAROCHE pour la somme de 12 936.61 € HT soit 15 523.93 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Testard ne prenant pas part au vote :

- approuve la réfection de la toiture du cœur de l'église,
- décide de choisir l'entreprise LAROCHE pour la somme de 12 936.61 € HT soit 15 523.93 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

7) Administration : Communication des convocations du Conseil Municipal

Dans le but d'optimiser la communication et de faire des économies de papier, il est proposé aux conseillers, de recevoir les convocations aux réunions du Conseil Municipal et des commissions par mail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, donne son accord.

8) Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L.2122-22,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiées et approuvés par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2015-161 en date du 3 décembre 2016 relative à l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur le Territoire de la Communauté de Commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-081 en date du 28 avril 2016 portant modification du Droit de Prémption Urbain,

Considérant que la Communauté de Communes s'est vu transférer la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et par conséquent le Droit de Prémption Urbain,

Considérant que la Communauté de Communes a institué un DPU sur :

- la totalité des zones urbaines (U des PLU et POS) et d'urbanisation future (AU des PLU et NA des POS)
- les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines
- les zones soumises aux servitudes dites « d'inondation » prévues à l'article L.211-12 du Code de l'Environnement

Considérant que la Communauté de Communes a souhaité déléguer aux communes membres concernées pour exercer, en tant que de besoin, le DPU en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le DPU dans les limites et conditions fixées par le Conseil Communautaire
- de tenir un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du Droit de Prémption Urbain et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis et qui sera ouvert et consultable au siège de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

9) Questions Diverses

Le stationnement à l'école est toujours difficile (stationnement sur les trottoirs et l'emplacement du bus...)

Les travaux du tout à l'égout, chemin du Calvaire sont prévus en septembre.

Il a été constaté des problèmes lors du broyage des bernes effectué par le Conseil Départemental.

Il devrait être proposé des branchements et des abonnements à la fibre optique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,
David POTTIER